



Dans le cadre de l'Entente de coopération en matière d'éducation et de formation entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement du Québec, **13 bourses** d'exemption des droits de scolarité supplémentaires seront octroyées aux étudiants marocains désirant poursuivre leurs études supérieures dans des Universités de la région du Québec.

Cette offre de bourses, au titre de la session d'hiver 2020, concerne :

- **3** bourses d'exemption pour le 1<sup>er</sup> cycle/Baccalauréat (Licence)
- **10** bourses d'exemption pour le 2<sup>ème</sup> cycle/Maîtrise (Master)

Les candidats auxdites bourses doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir le diplôme requis pour le niveau d'études souhaité
- Être admis au programme d'études pour lequel l'exemption est demandée dans un établissement d'enseignement supérieur du Québec

Les bourses d'exemption ne couvrent pas les programmes de courte durée, les propédeutiques, les études préparatoires et les certificats pour tous les cycles d'études ainsi que les Diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisés (DESS)